

La lettre de la

Coordination des Fédérations et Associations Culturelle de la Région Ile-de-France
c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris
cofacrif.asso@laposte.net - tel : 01 43 20 52 47 - fax : 01 43 20 52 55

COFACRIF

Avril – Mai – Juin 2011

Edito

Ce numéro paraît dans le temps même où vont se dérouler les Etats Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire durant trois journées les 17, 18 et 19 juin au Palais Brongniart plus connu sous le nom de la Bourse.

La COFAC a participé aux travaux préparatoires qui ont abouti



à la rédaction de « cahiers d'espérance » résultant de réflexions sur dix thèmes dont les mots clés étaient : « travailler, entreprendre », « se former, apprendre », « consommer, se nourrir », « se loger, habiter », « soigner, prévenir », « coopérer, mutualiser », « financer, épargner », « créer, s'évader », « renouveler, rajeunir », « participer, démocratiser ».

La COFAC a naturellement retenu les entrées « créer, s'évader » et a proposé à ce titre une contribution que nous reproduirons dans ce numéro (voir page 4). Par ailleurs nous attirons votre attention sur l'initiative du ministère de la Culture qui vient de diffuser un appel à projet restreint dont plusieurs des Fédérations de la COFACRIF ont été destinataires.

Ce projet intitulé « Plan d'actions expérimental 2011 – Pratiques artistiques et culturelles innovantes, solidarité et éducation populaire » vise à accompagner les pratiques artistiques et culturelles les plus actuelles et les plus variées mises en œuvre dans tous les territoires et s'adressant à toutes les populations.

Vous trouverez ci-contre les principales dispositions du dispositif auquel vous pourrez souscrire. Mais attention les délais sont courts. Clôture le 30 juin.

Merci de nous informer de vos initiatives. Nous pourrions ainsi en rendre compte dans notre numéro de rentrée.

Plan d'actions expérimental 2011 Pratiques artistiques et culturelles innovantes, solidarité et éducation populaire

Appel à projets restreint Définition et modalités

L'appel à projet doit permettre de soutenir des initiatives d'amateurs qui inscrivent leur pratique dans un territoire déterminé, portées par les réseaux associatifs et défendues par les fédérations d'éducation populaire et les associations nationales de solidarité en convention avec le ministère mais aussi les fédérations ou associations de pratiques amateurs soutenues par la Direction générale de la création artistique. Il est destiné à mettre en lumière et à valoriser une série d'initiatives pour :

- favoriser la curiosité et la découverte des expressions et créations contemporaines ;
- valoriser les diversités des cultures et des modes d'expression ;
- développer l'expression et la connaissance des langages qu'ils soient plastique, visuel, chorégraphique, musical, théâtral, littéraire ou scientifique...
- favoriser l'accès à la parole, la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme ;
- contribuer à un développement culturel équilibré des territoires ;
- renforcer la cohésion sociale ;
- favoriser la mixité des publics.

CRITERES DE RECEVABILITE

Les publics concernés

Cette expérimentation s'adresse à tous les publics non professionnels des arts et de la culture qu'il s'agisse d'amateurs déjà inscrits dans un projet collectif de pratique artistique, de personnes désirant se réunir autour d'un projet ou d'un public novice. Dans ce cadre, on sera plus particulièrement attentif aux projets portés par :

- les jeunes, notamment adolescents et jeunes adultes ;
- les personnes les plus éloignées de l'offre et des pratiques culturelles
- les publics issus des territoires déficitaires (monde rural, péri-urbain et DOM-TOM) ;

Les champs : Tous les champs artistiques et culturels sont concernés.

Le projet

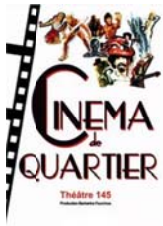
- ✓ action des amateurs
- ✓ action en direction de nouveaux publics
- ✓ action visant à accompagner de nouvelles formes de pratique notamment dans les domaines faisant appel aux technologies numériques et/ou mêlant plusieurs disciplines ;
- ✓ action structurant les partenariats entre les différents acteurs et permettant de se rencontrer grâce à la confrontation et au dialogue entre les différentes pratiques et/ou groupes d'amateurs

La présente expérimentation s'adresse à tous les porteurs de projets issus des associations affiliées aux fédérations d'éducation populaire, aux associations nationales de solidarité et aux fédérations et associations nationales relevant du champs de la pratique en amateur.

Le financement

L'aide financière accordée sera versée à l'association affiliée et non à la fédération nationale (sauf cas d'exception). Elle est accordée au vu d'un projet détaillé, comportant des précisions sur les modalités de mise en œuvre de l'action et assorti d'un budget équilibré qui doit faire apparaître l'ensemble des financements [autofinancement et financements complémentaires extérieurs.]

La COFACRIF a souhaité promouvoir l'action culturelle des conseils de quartier. C'est-à-dire discuter, clarifier et développer les partenariats possibles entre les associations culturelles et les conseils de quartier. En effet, si de nombreux conseils de quartier ont mis en place des activités culturelles, beaucoup se cantonnent à une action annuelle, et il est globalement difficile de trouver des offres de pratique artistique régulière. Certains refusent encore de s'octroyer cette prérogative culturelle. Nous sommes persuadés que les différents niveaux constitués par les conseils de quartier, les mairies d'arrondissement et la Mairie de Paris, ne sont pas substituables et ont bien chacun leur rôle à jouer. La dimension de proximité propre aux conseils de quartier est indispensable à la cohésion des politiques culturelles menées sur Paris et ne doit pas être sous-estimée. Face à ce constat, associations culturelles, Maisons des Associations, membres, présidents et coordinateurs de conseils de quartier se rassemblent afin d'inciter les conseils qui ne le font pas encore, à développer des partenariats avec les associations dans le but de proposer aux habitants une activité artistique régulière, abordable et accessible à tous. L'objectif de ce projet est tant quantitatif que qualitatif, car il s'agit également d'améliorer, lorsque c'est possible, l'offre existante, de la compléter, la pérenniser, de la faire connaître du plus grand nombre.



Relevé de décisions de la réunion du groupe cinéma

Après que les participants aient présenté leurs activités réciproques, et indiqué que leur participation à ce groupe leur avait permis de découvrir le développement des activités cinéma à Paris, et en particulier dans les Conseils de Quartier, ils ont abouti aux décisions suivantes lors des échanges :

Envisager une mutualisation, tant du point de vue « matériel » que de l'information. Du point de vue de l'information, on envisage un document commun de présentation de chacune des activités menée pour inciter à la création de nouvelles activités cinéma dans les autres Conseils de Quartier, et, de fait, faire connaître notre groupe. On envisage également l'édition - mél, blog et/ou papier - d'une newsletter régulière afin d'informer sur les séances de chacun, et donner ainsi une existence « publique » à notre travail commun. Du point de vue « matériel », nous nous sommes interrogés sur la possibilité de faire diminuer le coût des locations de salles, et peut-être des copies, s'il pouvait exister un partenariat de programmation. De même sur le prêt, la location et le transport de matériel.

Organiser une séance commune afin de convier les autres associations et leurs Conseils de quartier. L'association des Cheminots Cinéphiles propose de contacter l'Espace Culturel « La Clef » avec lequel elle travaille, afin de trouver une date disponible à la rentrée. Cela nous permettrait de convier les autres associations menant des activités de ce type à débattre avec nous de l'intérêt à travailler avec les Conseils, et avec d'autres associations, et même à organiser ce type d'activités. Nous avons retenu la date du samedi 19 novembre et envisagé une première approche de l'organisation de la rencontre qui pourrait se dérouler selon le schéma suivant. Deux projections de films et deux tables rondes. La première pour apporter des informations techniques concernant le cadre juridique d'organisation de séances. La seconde permettant un échange de vues sur les pratiques culturelles des conseils organisant des projections. Une prochaine réunion aura lieu le 15 septembre afin de finaliser le projet.

Evènement « Circul'livres » à Paris

Livres en fête (*titre provisoire*) est une grande opération de mise en liberté de milliers de livres mis à disposition par les Parisiens, pour les Parisiens. Cette opération a besoin de vous : bénévoles, conseillers de quartier, associations, afin de multiplier ces lieux d'échange et faire de cet évènement une fête unique à Paris. Dans tous les arrondissements de Paris, chacun peut organiser la tenue d'un stand le **samedi 1^{er} octobre 2011, de 10h30 à 13h** sur l'espace public. Depuis 2004, vous avez peut-être vu s'installer dans votre quartier des points **Circul'Livres**, ces animations locales de partage du livre et du plaisir de la lecture qui favorisent le lien social et inter-générationnel. Ces opérations sont organisées au sein de groupes bénévoles et consistent à mettre à disposition des habitants, des ouvrages apportés par d'autres. Fort du succès des points existants, l'association Les Amis de Circul'Livres organise un grand évènement « **Livres en fête** » destiné à faire connaître et encourager l'implantation de nouveaux points Circul'livre dans la Ville. Nous pouvons ainsi espérer que le samedi 1^{er} octobre, les parisiens découvriront de 10h30 à 13h, une trentaine de points Circul'livre qui mettront en circulation des milliers d'ouvrages et permettront le dialogue entre les habitants autour du plaisir de la lecture et du partage. Les points Circul'livre habituels seront donc de la fête le **samedi 1^{er} octobre de 10h30 à 13h**, mais pour que la fête soit totale de nouveaux points doivent être mis en place là où il n'en existe pas encore. Tous ceux qui souhaitent créer un stand sont les bienvenus et recevront l'aide et le soutien de l'association Les Amis de Circul'livre. L'association vous invite également à venir découvrir comment se déroule une animation Circul'livre, il y en a forcément une près de chez vous. Pour cela consultez le blog et découvrez les horaires et le lieu du Circul'livre le plus proche de chez vous : <http://circul-livres.blogspot.com/> En plus des animations habituelles, des opérations ponctuelles seront organisées en des lieux choisis et gérés par les bénévoles du quartier. Cette opération autour du Livre s'accompagnera d'animations organisées par des associations culturelles (conteurs, ateliers de lecture, d'écriture, etc.)

Nouvelles de nos adhérents

La Fédération Nationale des Foyers Ruraux, ainsi que la Confédération Française des MJC ont participé de très près à l'élaboration du projet « paroles partagées ». Retrouvez plus d'information sur leur site www.paroles-partagees.org.

PAROLES PARTAGÉES

Un projet fédérateur pour l'Éducation Populaire.

HISTORIQUE DU PROJET

En 2005 la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, en partenariat avec la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, a conduit une action expérimentale d'observation de quelques pratiques de paroles partagées au sein de son propre mouvement. Un colloque ouvert à d'autres expériences a rendu compte de ces observations. Il fut suivi d'une publication, fruit d'un travail de repérage de ce qui avait été fait et restait à faire dans le domaine. Cette publication permit l'émergence d'une dynamique d'échange entre plusieurs responsables culturels nationaux des fédérations d'Éducation Populaire. Ces rencontres, auxquelles se joignirent le Ministère de la Culture et de la Communication, puis celui de la Jeunesse et des Sports, marquèrent la volonté d'élargir au territoire national et aux fédérations respectives cette entreprise qui se voulait avant tout être une valorisation des pratiques de chacun.

Les 12 et 13 Décembre 2008, fort de cet élan, se tint à Lyon un second colloque, dont les réflexions se nourrissent du rapport de plus d'une quarantaine d'actions de Paroles Partagées dans toute la France.

Une nouvelle impulsion est donnée au projet en 2009 et 2010 : outre la parution de la publication et du DVD, se mettent en place de nouvelles actions de formations qui visent à donner aux acteurs les ressources et les outils nécessaires à l'élaboration de véritables actions de Paroles Partagées. Le site internet témoigne aussi de la volonté d'ouverture du projet à toutes les énergies, en offrant à chacun les outils nécessaires à la production et à l'échange autour des actions de Paroles Partagées.

Bilan des premières formations

Pour la première fois, en 2010, des formations Paroles Partagées se sont tenues en Aquitaine, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté. Elles ont réuni une quarantaine de participants, à chaque fois sur six journées, provenant de réseaux associatifs différents. animateurs, directeurs de structure, salariés, bénévoles, la diversité des profils a été synonyme de richesse dans les échanges et de complémentarité dans les points de vue.

Les formations ont été conçues comme des sessions de réflexion et de travail en commun, des « groupes producteurs », sollicitant ainsi la participation active des bénéficiaires.

Elles ont ainsi permis de :

- préciser la notion de « Paroles Partagées »,
- partager les expériences des associations représentées,
- s'interroger sur les enjeux politiques et institutionnels dans lesquels elles s'inscrivent,
- prendre du recul sur les actions engagées.



L'apport méthodologique était bien présent dans ces formations. Démarches pour construire la parole collectivement, méthodes d'animation, de facilitation de la parole ou encore de passage de l'oral à l'écrit, les participants ont apprécié la transmission d'expériences et d'outils à mettre en pratique lors de leurs activités.

Des interventions extérieures ont quant à elles apporté un nouvel éclairage quant à la « démarche PP ». Elles ont nourri les échanges entre associations et souligné l'importance de :

- inscrire la démarche PP dans la durée,
- fixer des cadres et des règles, pour garantir l'animation des projets, qui soient communs aux différents acteurs engagés dans la démarche,
- préciser le sens des actions menées, interroger les motivations et les intérêts des acteurs et répondre à la question : « Qui agit, pour transformer quoi ? ».

Retour aux fondamentaux de l'éducation populaire, enrichissement et découverte de nouvelles pratiques : le bilan s'est révélé positif à l'heure des évaluations.

Afin de poursuivre le travail engagé, les participants sont même tombés d'accord pour poursuivre leurs échanges, voire des coopérations selon les possibilités.

Une quatrième session vient de se terminer à Lyon et une nouvelle session de formation est en préparation avec un collectif d'associations de l'agglomération bordelaise qui se retrouvent autour de l'accompagnement à la scolarité.

Territoires et Cinéma organise à La Rochelle une rencontre consacrée aux conséquences de la numérisation sur l'ensemble de la filière cinématographique. Trois table-rondes suivies de débats :

le vendredi 01^{er} juillet 2011 de 14h30 à 18h30

- 1) Le cinéma itinérant confronté à son passage au numérique
- 2) Le « hors film » appelé aussi « complément de programme » participe-t-il d'une économie nouvelle des salles ?

le samedi 2 Juillet 2011 de 10h à 12h30

- 3) L'accès aux œuvres cinématographiques par les nouveaux moyens de distribution (VOD, DVD Blu Ray, Home cinéma, ...) concurrence-t-il la salle ?

La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire : villes.et.cinemas@wanadoo.fr



A l'occasion des Etats Généraux de l'ESS, qui auront lieu du 17 au 19 juin prochain, la COFAC a participé à l'élaboration de la discussion sur l'ESS dans le domaine culturel en rédigeant un cahier d'espérances. La COFAC, réseau regroupant une grande variété d'associations culturelles, a préféré se concentrer sur ses indignations, et laisser les associations membres, si elles le souhaitent, "faire la preuve" et présenter leurs projets innovants, car il était difficile de mettre en exergue l'initiative d'une association plutôt qu'une autre. L'indignation de la COFAC se résume dans ces mots :

La culture n'est pas une espérance mais une production sociale à encourager, dans sa grande diversité. Elle ne saurait se plier à des seules logiques de rentabilité économique, politique ou de mise en concurrence.

Le cahier d'espérances de la COFAC.

La COFAC s'indigne de l'absence de valorisation des capacités créatives de chacun, du peu de place faite au processus démocratique et citoyen dans l'élaboration des politiques publiques de la culture, et par là, du trop peu de place réservée au processus de co-construction des politiques publiques de la culture.

Les associations constituées par des citoyens qui décident de se réunir sans but lucratif pour un objectif culturel sont partie prenantes de l'intérêt général.

Les associations concourent au développement de l'ensemble des secteurs culturels, permettent l'expérimentation et l'initiation, elles ont un rôle de transmission des cultures et participent de la diversité culturelle. Et pourtant, elles ne sont que peu prises en compte dans l'action publique en faveur de la culture.

Elles devraient participer à la co-construction des politiques culturelles, et pourtant, la révision générale des politiques publiques (RGPP), et la mise en place de la LOLF se font sans consultation des partenaires associatifs. L'évaluation faite par les pouvoirs publics de l'action associative n'est pas toujours basée sur des indicateurs pertinents et adaptés aux réalités du monde associatif et l'action culturelle publique n'est que trop peu évaluée dans sa globalité avec l'ensemble des acteurs partenaires, y compris associatifs.

La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée à l'unanimité des parlementaires, affirme que « toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles ». La déclaration de Fribourg sur les droits culturels rappelle que les « droits culturels » font « partie intégrante des droits de l'homme ». L'Agenda 21 de la culture, la stratégie de Lisbonne ont réaffirmé que la meilleure façon de mettre en œuvre ces déclarations est d'associer les personnes, en particulier lorsqu'elles sont associées collectivement, dans les organisations à but non lucratif, à la co-construction des politiques publiques. Et pourtant, trop souvent, les sens et la valeur culturels sont définis par quelques institutions culturelles, mais sans les citoyens.

La COFAC s'indigne que le sens de l'action culturelle puisse être réduit à un objectif de rentabilité économique ou à un objectif de rentabilité politique, sans être pensé dans sa globalité.

L'utilisation marchande et financière de la culture nuit à la diversité culturelle et à la vocation sociale, solidaire et démocratique de la culture.

Donner à la culture un objectif de rentabilité politique, c'est la détourner à des fins de marketing politique et de visibilité qui occultent le travail des acteurs de territoire et le sens d'une action culturelle de proximité, avec les citoyens.

L'utilité sociale des projets artistiques et culturels ne peut être rapportée à une seule utilité politique et économique. Au-delà de la création de contenus, la culture et la créativité, dans un objectif social, contribuent au développement soutenable de nos sociétés : intégration et cohésion sociale, renforcement de compétences de publics exclus, etc.

L'élaboration des politiques publiques de la culture doit être faite par des élus visionnaires et non pas par des gestionnaires.

La COFAC s'indigne du fossé entre les réalités du monde associatif culturel et son inscription de plus en plus marquée dans le champ concurrentiel.

La généralisation de la logique de financement uniquement sur projet ne tient pas compte des réalités de la vie associative. La disparition progressive des subventions publiques de la culture au profit de la seule commande publique est inquiétante. L'inscription de l'action associative dans des politiques publiques prédéfinies formate les réponses et bride l'initiative et la participation de la société civile.

Que penser de la volonté, via la commission européenne et les interprétations gouvernementales du droit européen, d'inscrire de plus en plus fort les associations dans le champ concurrentiel et de la remise en cause de la notion d'intérêt général par la commission européenne ?

Les associations continuent à véhiculer des valeurs telles que l'engagement bénévole et l'envie de s'impliquer sur un territoire. Les 134 000 bénévoles responsables à la COFAC en sont la preuve vivante. Inquiets de la relève, fatigués par la complexification et la lourdeur croissante de la gestion associative, ils se posent la question du soutien au monde associatif, de sa reconnaissance et des moyens mis en œuvre pour favoriser le bénévolat dans une politique globale, forte et cohérente.

La COFAC s'inquiète de la difficulté des réseaux à exister.

Leurs financements se raréfient, leur existence et leurs actions sont de ce fait parfois remises en question.

Ils sont pourtant des lieux importants de la structuration des associations culturelles qui veulent se fédérer et des lieux de mutualisation, ils contribuent aux dynamiques communes, ils sont des lieux de réflexion et d'innovation et les porte-voix de la société civile organisée.